



DECHARGE DE RESPONSABILITE

Le règlement ci dessous doit être lu. Veuillez remplir le questionnaire suivant et le signer.

Date :

Nom :

Prénom :

Téléphone mobile :

Adresse :

Adresse à Zermatt :

Par la présente lettre j'autorise mes enfants / les enfants à ma charge, agés de 14 à 17 ans à participer aux activités du Forest Fun Park.

	Noms	Prénoms	Date de naissance
1.	_____	_____	__ / ____ / _____
2.	_____	_____	__ / ____ / _____
3.	_____	_____	__ / ____ / _____
4.	_____	_____	__ / ____ / _____
5.	_____	_____	__ / ____ / _____

Le parcours noir est interdit au moins de 14 ans.

Signature :

REGLEMENT DU FOREST FUN PARK

1. Ces règles devront être lues et comprises par tous avant de commencer.
2. Vous évoluez dans le parc aventure sous votre propre responsabilité.
3. Le parc est accessible à toutes personnes en bonne santé.
4. De 14 à 17 l'autorisation écrite des parents est suffisante.
5. L'équipement de sécurité (boudrier, longes, poulies et gants) devra être utilisé selon nos consignes. Il est non transmissible.
6. La présence de tous à la démonstration des mesures de sécurité par le personnel est obligatoire.
7. Vos longes (mousquetons sur ligne de vie rouge) devront toujours être attachées.
8. La direction se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas les consignes de sécurité (pas de remboursement).
9. La direction se réserve le droit d'interrompre l'activité pour cause de mauvais temps imprévu (vent, orage,...).
10. La direction décline toutes atteintes à vos effets personnels (habits, sacs, souliers,...) ainsi que la perte de vos biens qui tombent par gravité de vos poches et autres (appareils photos, argent, téléphone mobile, portefeuilles,...)
11. Le participant doit être couvert par une assurance accident.

En cas de doute, demandez conseil à notre personnel . For juridique en Suisse.

www.zermatt-fun.ch - forest@zermatt-fun.ch - 027 968 10 10